



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWENTY-FIRST YEAR

1285

th MEETING: 23 MAY 1966

ème SÉANCE: 23 MAI 1966

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1285)	1
Adoption of the agenda	1
Question concerning the situation in Southern Rhodesia: letters dated 2 and 30 August 1963 addressed to the President of the Security Council on behalf of the representatives of thirty-two Member States (S/5382 and S/5409); Letter dated 10 May 1966 addressed to the President of the Security Council from the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Chad, Congo (Brazzaville), Dahomey, Democratic Republic of the Congo, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Kenya, Liberia, Libya, Malawi, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Sierra Leone, Somalia, Sudan, United Republic of Tanzania, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic, Upper Volta and Zambia (S/7285 and Add.1 and 2).	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1285)	1
Adoption de l'ordre du jour	1

(Continued overleaf — suite au verso)

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

Question concernant la situation en Rhodésie du Sud: lettres, en date des 2 et 30 août 1963, adressées au Président du Conseil de sécurité au nom des représentants de 32 Etats Membres (S/5382 et S/5409):

Lettre, en date du 10 mai 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Kenya, du Libéria, de la Libye, du Malawi, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, de la République-Unie de Tanzanie, du Tchad, du Togo, de la Tunisie et de la Zambie (S/7285 et Add.1 et 2).

1

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Documents of the Security Council (symbol S/...) are normally published in quarterly *Supplements of the Official Records of the Security Council*. The date of the document indicates the supplement in which it appears or in which information about it is given.

The resolutions of the Security Council, numbered in accordance with a system adopted in 1964, are published in yearly volumes of *Resolutions and Decisions of the Security Council*. The new system, which has been applied retroactively to resolutions adopted before 1 January 1965, became fully operative on that date.

*

* *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

TWELVE HUNDRED AND EIGHTY-FIFTH MEETING

Held in New York, on Monday, 23 May 1966, at 3 p.m.

MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le lundi 23 mai 1966, à 15 heures.

President: Mr. J. G. DE BEUS (Netherlands).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Bulgaria, China, France, Japan, Jordan, Mali, the Netherlands, New Zealand, Nigeria, Uganda, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

Provisional agenda (S/Agenda/1285)

1. Adoption of the agenda.
2. Question concerning the situation in Southern Rhodesia: letters dated 2 and 30 August addressed to the President of the Security Council on behalf of the representatives of thirty-two Member States (S/5382 and S/5409):

Letter dated 10 May 1966 addressed to the President of the Security Council from the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Chad, Congo (Brazzaville), Dahomey, Democratic Republic of the Congo, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Kenya, Liberia, Libya, Malawi, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Sierra Leone, Somalia, Sudan, United Republic of Tanzania, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic, Upper Volta and Zambia (S/7285 and Add.1 and 2).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Question concerning the situation in Southern Rhodesia: letters dated 2 and 30 August 1963 addressed to the President of the Security Council on behalf of the representatives of thirty-two Member States (S/5382 and S/5409):

Letter dated 10 May 1966 addressed to the President of the Security Council from the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Chad, Congo (Brazzaville), Dahomey, Democratic Republic of the Congo, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Kenya, Liberia, Libya, Malawi, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Sierra Leone, Somalia, Sudan, United Republic of Tanzania, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic, Upper Volta and Zambia (S/7285 and Add.1 and 2)

1. The PRESIDENT: In accordance with the decision taken at the 1278th meeting, I now invite the repre-

Président: M. J. G. DE BEUS (Pays-Bas).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Bulgarie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Jordanie, Mali, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1285)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question concernant la situation en Rhodésie du Sud: lettres, en date des 2 et 30 août 1963, adressées au Président du Conseil de sécurité au nom des représentants de 32 Etats Membres (S/5382 et S/5409):

Lettre, en date du 10 mai 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Kenya, du Libéria, de la Libye, du Malawi, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, de la République-Unie de Tanzanie, du Tchad, du Togo, de la Tunisie et de la Zambie (S/7285 et Add.1 et 2).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question concernant la situation en Rhodésie du Sud: lettres, en date des 2 et 30 août 1963, adressées au Président du Conseil de sécurité au nom des représentants de 32 Etats Membres (S/5382 et S/5409):

Lettre, en date du 10 mai 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Kenya, du Libéria, de la Libye, du Malawi, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, de la République-Unie de Tanzanie, du Tchad, du Togo, de la Tunisie et de la Zambie (S/7285 et Add.1 et 2)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à la décision prise à la 1278ème séance, j'invite

representatives of India, Pakistan, Senegal, Zambia, Algeria and Sierra Leone to take seats at the Council table, and to participate in the discussion, without the right to vote.

At the invitation of the President, Mr. M. G. Parthasarathi (India), Mr. Ahmed Ali (Pakistan), Mr. O. S. Diop (Senegal), Mr. S. M. Kapwepwe (Zambia), Mr. A. Rahal (Algeria) and Mr. A. P. Genda (Sierra Leone) took places at the Council table.

2. The PRESIDENT: I wish to inform the Council that, in the informal consultations which have taken place between members of the Council since our last meeting, different possibilities of proceeding have been discussed, in particular, the suggestion made by some members in the course of our debate that we should adjourn our discussion and defer a vote on the draft resolution before us [S/7285/Add.1] until a later date. The co-sponsors have expressed a preference to go ahead and put the draft resolution to the vote, and the other members of the Council have deferred to this wish. Before we proceed to the vote, I shall give the floor to the representative of Nigeria, who wishes to explain his position.

3. Mr. ADEBO (Nigeria): When, in the name of my African colleagues on this Security Council, and in the name of all Africa, I moved the draft resolution which is now going to be voted upon, I said:

"We are not putting forward this draft resolution in the spirit that it is a perfect text. We have no intention of imposing any text on the Council. We have come here, as usual, with a text in which we profoundly believe. But we are prepared to listen to any members of the Council who feel that they can improve this text. If they can bring forward such improvement, I can assure them that the African countries will consider their suggestions. We make only one condition. We shall not welcome any amendments that are merely calculated to water down what we have put forward. We shall not welcome any amendments which will make the action that we propose hopelessly ineffective. We shall apply one and only one test to any amendment or suggested amendment that may be communicated to us, and that is whether our draft resolution, so amended, will fulfil its purpose. That purpose is the one to which the Council has already on more than one occasion given its fullest approval, namely, to remove from Southern Rhodesia the illegal régime that now dominates the people of that country." [1279th meeting, para. 43.]

At the end of my statement, I said the following:

"Finally, I wish to say that we have not come to this Council today for support in words, because we have had plenty of words in support of our case against Ian Smith. We are not going to applaud any statements which merely say that my Government denounces, with all the force at its command, the deeds of Ian Smith. What we want to hear is what action is proposed—what effective action is proposed. That is the challenge which my colleagues

maintenant les représentants de l'Inde, du Pakistan, du Sénégal, de la Zambie, de l'Algérie et du Sierra Leone à prendre place à la table du Conseil et à participer sans droit de vote aux débats.

Sur l'invitation du Président, M. G. Parthasarathi (Inde), M. Ahmed Ali (Pakistan), M. O. S. Diop (Sénégal), M. S. M. Kapwepwe (Zambie), M. A. Rahal (Algérie) et M. A. P. Genda (Sierra Leone) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je voudrais indiquer qu'au cours des consultations officieuses qui ont eu lieu entre les membres du Conseil depuis notre dernière réunion, différentes possibilités d'action ont été envisagées. Nous avons étudié en particulier la suggestion faite au cours de notre débat par certains membres du Conseil qui ont proposé que nous ajournions notre discussion et renvoyions à plus tard le vote sur le projet de résolution dont nous sommes saisis [S/7285/Add.1]. Les auteurs de ce projet ont indiqué qu'ils préféreraient qu'il soit mis aux voix immédiatement, et les autres membres du Conseil se sont inclinés devant ce vœu. Avant que nous ne passions au vote, je donne la parole au représentant du Nigéria, qui voudrait préciser sa position.

3. M. ADEBO (Nigéria) [traduit de l'anglais]: Quand, au nom de mes collègues africains qui siègent au Conseil de sécurité et au nom de l'Afrique tout entière, j'ai présenté le projet de résolution qui va être mis aux voix, j'ai déclaré ce qui suit:

"Nous ne présentons pas ce projet de résolution avec l'idée qu'il s'agit d'un texte parfait. Nous n'avons aucunement l'intention d'imposer au Conseil de sécurité un texte quel qu'il soit. Nous venons ici, comme nous le faisons toujours, présenter un texte en lequel nous croyons profondément. Cependant, nous sommes prêts à écouter les membres du Conseil qui estimeront pouvoir l'améliorer. S'ils peuvent apporter des améliorations à ce texte, je peux les assurer que les pays d'Afrique tiendront compte de ces suggestions. Nous posons une seule condition: nous verrons d'un mauvais œil tout amendement qui ne viserait qu'à réduire la portée de notre texte. Nous verrons d'un mauvais œil tout amendement tendant à rendre les mesures que nous préconisons absolument inefficaces. Si des projets d'amendements nous sont communiqués, nous n'appliquerons qu'un seul critère: nous nous demanderons si notre texte, une fois amendé, répond toujours à son véritable objectif. Cet objectif, que le Conseil de sécurité a déjà pleinement approuvé à diverses reprises, c'est de faire disparaître de la Rhodésie du Sud le régime illégal qui est actuellement imposé à la population de ce pays." [1279ème séance, par. 43.]

J'ai conclu ma déclaration en disant:

"Enfin, je voudrais dire que nous ne sommes pas venus ici pour obtenir un appui verbal. Nous avons déjà entendu beaucoup de paroles à l'appui de notre thèse contre Ian Smith. Nous n'allons pas applaudir à des déclarations dans lesquelles on se contente de dire: mon gouvernement dénonce les agissements d'Ian Smith avec toute la vigueur en son pouvoir. Ce que nous voulons entendre, ce sont des propositions concrètes indiquant quelles mesures on entend

and I have come here to pose today. We are not asking for your support in denouncing Smith: we are asking for your support for action of an effective kind. As I said earlier, we drafted this resolution with great care, but we do not pretend that it is a perfect draft. If any members of the Council wish to improve it so as to toughen it a little and help Britain in its talks, or to suggest expressions which would give it greater clarity if that is required, we can achieve that—always provided that the end result will be a resolution adopted by this Council which will enable us to see as quick an end as possible to the racist régime of Ian Smith." [Ibid., para. 70.]

4. I repeat all this in order to remove from any mind the impression that the African countries intended to impose a particular text. But the African countries did say, and we still say, that we would not welcome amendments calculated merely to weaken our text. The amendments must be ones that will result in a draft resolution that will be effective. The test of any amendment is its effectiveness for discharging the responsibility which this Council took upon itself and which I read out, namely, to remove from Southern Rhodesia the illegal régime that now dominates the people of that country.

5. The African members of this Council have received two suggestions. One suggestion was received from a member who had also asked for the adjournment of this meeting. His practical suggestion was very carefully considered by the strategy committee which, on behalf of the African countries, is looking after this matter in the Security Council, that is to say the Ministers of the countries which were mandated by the Organization of African Unity to speak for Africa, and my two African colleagues and myself on the Council. After very careful deliberation, we came to the conclusion that, while we had no doubt at all about the sincerity of purpose of the representative who put that proposal forward, we did not think that its acceptance would be in the best interests of the people of Zimbabwe.

6. The second suggestion was that we should defer the vote on our text. We have also considered that suggestion. We have been unable to discover just what that postponement would do to help our cause. If we had been told, "If you defer the voting for a week and the Government of Ian Smith is still there, we shall return to the Council and, together with you, adopt your draft resolution", we would then have known that there was a *quid pro quo* for what we had been asked to do. No such suggestion has been put forward. In the circumstances, the African countries cannot wait.

7. We have not come here simply to obtain a decision of any kind at all. We have come here with a case for an effective decision. Our case is that the measures already approved by the Security Council and the measures already taken by the United Kingdom are inadequate to do the job. Nothing that has been said in this Council by any of our colleagues who oppose this view has made us to feel that we are wrong in thinking that the present measures are inadequate.

prendre. Tel est le défi que mes collègues et moi-même sommes venus lancer ici aujourd'hui. Nous ne vous demandons pas de dénoncer Smith avec nous: nous vous demandons de nous appuyer par des mesures concrètes et efficaces. Comme je le disais tout à l'heure, nous avons rédigé ce projet de résolution avec le plus grand soin mais nous ne prétendons pas qu'il soit parfait. Si certains membres du Conseil veulent soit modifier ce texte et le rendre un peu plus fort pour aider la Grande-Bretagne dans ses pourparlers, soit en clarifier les termes, nous sommes prêts à accepter leurs suggestions à condition que le résultat soit l'adoption par le Conseil d'une résolution nous permettant de mettre fin au régime raciste de Ian Smith au plus tôt." [Ibid., par. 70.]

4. Si je répète tout cela, c'est pour dissiper l'impression que les pays africains souhaitent imposer un certain texte. Ce que les pays africains ont dit, et continuent à dire, c'est qu'ils ne se montreraient pas favorables à des amendements dont le seul but serait d'affaiblir leur texte. Les amendements doivent avoir pour résultat que la résolution soit efficace. Un amendement devra se juger sur la façon dont il permettra au Conseil de s'acquitter des obligations qu'il a assumées et qui sont, comme je l'ai indiqué, de mettre fin au régime illégal qui exerce actuellement sa domination sur le peuple de la Rhodésie du Sud.

5. Deux suggestions ont été présentées aux membres africains du Conseil. L'une émanait d'un membre qui a également demandé que la présente réunion soit ajournée. Sa suggestion pratique a été examinée avec attention par le comité de stratégie qui, au nom des pays africains, s'occupe de cette question au Conseil de sécurité, c'est-à-dire les ministres des pays qui ont été chargés par l'Organisation de l'unité africaine de parler au nom de l'Afrique, ainsi que par mes deux collègues africains qui sont membres du Conseil et moi-même. Après examen minutieux, nous sommes parvenus à la conclusion que, si nous ne pouvions douter de la sincérité de l'auteur de cette proposition, l'accepter ne servirait pas les intérêts du peuple du Zimbabwe.

6. L'autre suggestion tendait à ce que nous renvoyions à plus tard le vote sur notre projet de résolution. Nous avons également examiné cette suggestion. Mais nous n'avons pu déterminer en quoi exactement cet ajournement nous aiderait. Au cas où on nous aurait dit: "Si le vote est remis à une semaine et si le gouvernement d'Ian Smith est toujours en place, le Conseil se réunira à nouveau et nous voterons pour votre projet de résolution", nous aurions su qu'il y avait une contrepartie à ce que l'on nous demandait. Mais aucune proposition de ce genre n'a été formulée. Dans ces conditions, les pays africains ne peuvent attendre.

7. Nous ne sommes pas venus ici à seule fin d'obtenir une décision quelconque. Nous sommes venus ici munis d'arguments prouvant que nous devons adopter une décision qui soit suivie d'effets. Nos arguments sont que les mesures déjà approuvées par le Conseil de sécurité et les mesures déjà prises par le Royaume-Uni sont insuffisantes. Rien de ce qu'ont dit au Conseil nos collègues qui sont d'avis contraire ne nous a convaincus que nous avions tort de croire que les mesures

We therefore feel that it is for the members of the Security Council to take a stand. We feel that the time for sitting on the fence is over. We feel that if one believes in sanctions, then the best way to demonstrate that belief in the effectiveness of sanctions is to make sanctions mandatory. Surely that would be the best possible warning to those who have been flouting the decision for sanctions which have not been made mandatory.

8. It is for that reason that the African countries, having given very careful consideration to the suggestions that have been put to them, have come to the conclusion that we ought to proceed to the vote on the draft resolution.

9. We regret very much the situation in Rhodesia today. It is none of our making and we stand ready at any time to co-operate with the United Kingdom and with the Security Council in bringing that situation to an end as soon as possible.

10. One important British organ of opinion said several months ago that while it appreciated the difficulties of Premier Wilson in applying force to solve the problem of Rhodesia, it felt that the result of the delay in applying force would be that the solution of the Rhodesian problem, instead of being, as it inevitably would have been, nasty, brutish and short, will be nasty, brutish and long. That is the situation today and we regret that it is thus because it is our own people in Zimbabwe who are suffering more than anybody else in the world. It is our own people in Zambia who are suffering terribly.

11. We know that the results of inaction on the part of this Council will inevitably be to increase their sufferings. We are grateful to those who have done something to mitigate those sufferings. We are grateful to our friends around this table who have supported us all the way, and we appeal to those who are still sitting on the fence kindly to remember the principles for which this Organization was established, kindly to remember the sufferings of our kith and kin in Zimbabwe and Zambia, and to support us with their vote on the draft resolution that we have put before them.

12. The PRESIDENT: Unless there is any other representative who wishes to speak now, I shall call on the representative of Argentina who wishes to explain his vote before the draft resolution is voted on.

13. Mr. RUDA (Argentina) (translated from Spanish): We should like to explain our vote on the draft resolution submitted by Mali, Nigeria and Uganda, which is the only proposal at present before the members of the Security Council dealing with the serious problem of Southern Rhodesia.

14. Although we understand the difficult political situation of the African countries in this matter, which touches so much on the essence of many of their problems, we should have preferred a more flexible attitude that would have allowed my delegation to co-operate actively in the adoption of a resolution which might constitute a further step towards containing the illegal Salisbury régime.

actuelles sont inefficaces. C'est pourquoi nous estimons que les membres du Conseil de sécurité se doivent de prendre position. Nous estimons que le temps des atermoiements est passé. Nous estimons que si l'on croit à l'efficacité des sanctions, la meilleure manière de le prouver est de rendre ces sanctions obligatoires. Ce serait certainement le meilleur des avertissements à l'adresse de ceux qui n'ont pas tenu compte des décisions qui prévoyaient des sanctions n'ayant pas ce caractère obligatoire.

8. On voit donc les raisons pour lesquelles les pays africains, après avoir examiné avec la plus grande attention les suggestions qui leur ont été présentées, sont parvenus à la conclusion que le Conseil devrait passer au vote sur le projet de résolution.

9. Nous déplorons profondément la situation qui existe actuellement en Rhodésie. Nous n'y avons aucune part et nous sommes prêts à collaborer à tout moment avec le Royaume-Uni et le Conseil de sécurité pour y mettre fin le plus rapidement possible.

10. Un important organe de l'opinion britannique disait il y a quelques mois que, s'il se rendait compte des difficultés qu'avait M. Wilson à recourir à la force afin de résoudre le problème rhodésien, il estimait que retarder ce recours à la force ferait que la solution du problème rhodésien, au lieu d'être, comme il fallait s'y attendre, éprouvante et brutale mais rapide, serait éprouvante, brutale et longue. Telle est la situation aujourd'hui et nous le regrettons car ce sont nos frères qui souffrent au Zimbabwe plus que qui que ce soit d'autre au monde. Et ce sont nos frères aussi qui souffrent durement en Zambie.

11. Nous savons que l'inaction du Conseil aurait pour résultat inévitable d'accroître ces souffrances. Nous sommes reconnaissants à ceux qui ont agi pour alléger ces tourments. Nous sommes reconnaissants à nos amis ici présents qui nous ont toujours appuyés jusqu'au bout et nous demandons à ceux qui n'ont pas encore pris position de bien vouloir se souvenir des principes qui ont motivé la création de notre organisation, de bien vouloir se souvenir des souffrances de nos frères du Zimbabwe et de la Zambie et de voter pour le projet de résolution que nous leur avons soumis.

12. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Si aucun autre représentant ne souhaite parler maintenant, je donnerai la parole au représentant de l'Argentine qui désire expliquer le vote de sa délégation avant que le projet de résolution ne soit mis aux voix.

13. M. RUDA (Argentine) [traduit de l'espagnol]: Nous voudrions expliquer notre vote concernant le projet de résolution présenté par le Mali, le Nigéria et l'Ouganda et qui est la seule proposition dont les membres du Conseil soient saisis sur le problème grave de la Rhodésie du Sud.

14. Nous comprenons la situation politique délicate des pays africains en cette affaire qui touche de si près au fond même de bon nombre de leurs problèmes. Mais nous aurions aimé les voir adopter une attitude plus souple, qui aurait permis à ma délégation de collaborer activement à l'adoption d'une résolution qui aurait été un moyen de plus d'isoler le régime illégal de Salisbury.

15. As we explained in the debate last week [1283rd meeting], we consider that, at this stage, it is fundamental and necessary to make an appeal to all countries, and especially to the neighbours of Southern Rhodesia which, disregarding this Council's authority, have not complied with resolution 217 (1965) particularly with regard to the embargo on oil and petroleum products. This appeal appears to us to be necessary, I repeat, before we go on to more serious measures that will be binding on all Members of the Organization.

16. At the moment we are not in favour of compulsory measures, nor of the use of force. Before taking such decisions, which might lead to conflicts with unforeseeable consequences, we should remind those who really and truly have in their hands an immediate solution of the problem, without resorting to violence or bloodshed, that their responsibility is grave and their duty is to co-operate with the United Nations by complying with this Council's resolutions.

17. With regard to the use of force by the United Kingdom, to which the African draft resolution refers, we believe that under the Charter, no State can be compelled to use force pursuant to Chapter VII without its own consent, unless the agreements referred to in Article 43 have been signed. This summary of our position makes it impossible for us to vote in favour of the draft resolution although we do find in it constructive elements which we would have supported, as we mentioned in our statement at the 1283rd meeting. With slight textual amendments to bring it into line with the reality of events, we would have noted in favour of operative paragraph 1. My delegation considers that the situation in Southern Rhodesia constitutes a threat to international peace and security. That was why on 9 April we voted in favour of the African amendment to the United Kingdom draft resolution of that date, which referred to the existing situation in Rhodesia and not solely to that resulting from the arrival of oil tankers at the port of Beira [1277th meeting, para. 175]. We would also have voted in favour of paragraph 4, which calls upon all States, and particularly the Portuguese and South African Governments, to take the necessary measures to prevent the supply of oil and petroleum products to the Salisbury régime.

18. Once it has been determined that a threat to the peace exists, the Council has two possibilities open to it in keeping with Article 39 of the Charter: either to make recommendations or to adopt binding measures. As we said earlier, it seems to us at this moment appropriate to choose an appeal rather than jump to compulsory measures whose consequences, if they do not accomplish what is decided, will undoubtedly be more and more inexorable. This position is the same as that which my delegation adopted when we voted in favour of the third African amendment on 9 April. [*Ibid.*, para. 176.]

19. We would also have supported paragraphs 6 and 7, concerning the inalienable rights of Southern Rhodesia to freedom and independence and the request to the United Kingdom to hold consultations

15. Comme nous l'avons déjà indiqué [1283ème séance] lors du débat qui a eu lieu la semaine dernière, nous jugeons absolument nécessaire, à ce stade des événements, de lancer un appel à tous les pays et en particulier aux voisins de la Rhodésie du Sud qui, méconnaissant l'autorité de ce Conseil, n'ont pas donné suite à la résolution 217 (1965) et notamment à ses dispositions relatives à l'embargo sur le pétrole et les produits pétroliers. Il nous paraît nécessaire de lancer cet appel, je le répète, avant de passer à des mesures plus graves et ayant un caractère obligatoire pour tous les Membres de l'Organisation.

16. Pour l'instant, nous ne sommes ni pour l'adoption de mesures de caractère obligatoire ni pour le recours à la force. Avant de prendre de telles mesures, qui pourraient entraîner des conflits dont les conséquences sont imprévisibles, nous devons rappeler à ceux qui peuvent vraiment résoudre le problème sur-le-champ, sans recourir à la violence ou aux effusions de sang, qu'une lourde responsabilité pèse sur eux et qu'il est de leur devoir de collaborer avec les Nations Unies en appliquant les résolutions du Conseil.

17. Pour ce qui est de l'emploi de la force par le Royaume-Uni, mesure dont il est question dans le projet de résolution africain, nous croyons que, selon la Charte, aucun Etat ne peut être tenu de recourir à la force contre son gré en application du Chapitre VII, à moins qu'il n'ait signé les accords mentionnés à l'Article 43. Cette position que nous venons de définir nous oblige à ne pas voter pour le projet de résolution encore que, comme nous l'avons déjà dit à la 1283ème séance, on y trouve des éléments constructifs que nous aurions voulu appuyer. Avec de légères modifications rédactionnelles, qui l'auraient adapté à la réalité des faits, nous aurions voté pour le paragraphe 1 du dispositif. Ma délégation estime que la situation en Rhodésie du Sud constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi nous avons voté le 9 avril pour l'amendement africain au projet britannique, qui traitait de la situation existant en Rhodésie du Sud et non pas exclusivement de la situation résultant de l'arrivée de pétroliers dans le port de Beira [1277ème séance, par. 175]. Nous aurions également pu voter pour le paragraphe 4 du présent texte, qui demande à tous les Etats et en particulier aux Gouvernements portugais et sud-africain de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'approvisionnement en pétrole du régime de Salisbury.

18. Une fois établie l'existence d'une menace à la paix, deux possibilités s'offrent au Conseil, conformément à l'Article 39 de la Charte: soit faire des recommandations, soit adopter des mesures de caractère obligatoire. Comme nous l'avons déjà indiqué, il nous paraît bon, en l'occurrence, d'opter pour l'appel avant de passer aux mesures de caractère obligatoire dont l'enchaînement, si l'on ne respectait pas ce qui a été décidé, serait sans aucun doute toujours plus inexorable. Ma délégation avait adopté la même position lorsqu'elle avait voté pour le troisième amendement africain le 9 avril [*ibid.*, par. 176].

19. Nous aurions pu appuyer aussi les paragraphes 6 et 7 qui concernent les droits inaliénables du peuple de la Rhodésie du Sud à la liberté et à l'indépendance et la demande adressée au Royaume-Uni d'entre-

with the leaders of the African political parties. We believe that a just solution to this problem will be found on the day when, without restrictions and without racial discrimination, the entire people of Rhodesia can decide, untrammelled, upon its own form of government.

20. Finally, we would also have supported paragraph 9, had mention of the use of force been omitted, because that paragraph calls upon the United Kingdom to take all necessary measures to ensure the immediate application of General Assembly resolution 1514 (XV). The United Kingdom needs no legal authorization from this Council to use force, if it finds it necessary, but, on the other hand, as has so often been repeated here, the United Kingdom bears the primary responsibility for arriving at an acceptable solution and it must meet that responsibility.

21. The PRESIDENT: I call upon the representative of Uruguay, who wishes to explain his vote.

22. Mr. MARQUES-SERE (Uruguay) (translated from Spanish): My delegation wishes to explain its vote on the draft resolution which we have before us. Our position was clearly set forth in our statement at the 1281st meeting. Although we did not refer specifically to the draft resolution in that statement, we did refer to the ideas in it when we outlined the measures which the Security Council should adopt and which we were prepared to support.

23. We believed, and still believe, that the Security Council should find a formula which would allow it to take a further step towards a solution of this problem, a step, which we considered essential, of deciding upon obligatory sanctions which would not imply the use of armed force. These sanctions would include a call to all States to refuse to recognize the illegal régime of Southern Rhodesia or to maintain diplomatic relations with that illegal authority, to prevent the supply of oil and petroleum products to Southern Rhodesia and to ensure the complete severance of economic relations, with the express exception, for humanitarian reasons, of food, clothing and medicines.

24. We also contended at that time that the Security Council had not determined that the general situation in Southern Rhodesia constituted a threat to international peace and security and therefore paragraph 1 of the draft resolution, stating that "the situation in Southern Rhodesia continues to constitute a threat to international peace and security", with the implication that it already did so before, does not correspond to our view of the real situation.

25. Had my delegation's observations on the first operative paragraphs of the draft resolution been taken into account—and this would in no way have altered the results sought from the application of these paragraphs—we should have been able to support these fundamentally important measures and

prendre des consultations avec les partis politiques africains. Nous croyons que la solution équitable de cette affaire sera trouvée le jour où, sans être soumis à des restrictions ou à la discrimination raciale, le peuple rhodésien tout entier pourra décider librement de la forme de gouvernement qu'il veut se donner.

20. Enfin, nous aurions pu appuyer le paragraphe 9, s'il n'y était pas fait mention de l'usage de la force, puisqu'il demande au Royaume-Uni de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'application immédiate de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Le Royaume-Uni n'a pas besoin de l'autorisation légale du Conseil de sécurité pour recourir à la force s'il le juge nécessaire; mais en revanche, comme on l'a tant de fois répété ici, c'est à lui qu'incombe avant tout la responsabilité de parvenir à une solution acceptable et c'est lui aussi qui devra répondre de cette solution.

21. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de l'Uruguay qui désire expliquer le vote de sa délégation.

22. M. MARQUES-SERE (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: Notre délégation voudrait expliquer son vote sur le projet de résolution dont nous sommes saisis. Notre position a été très clairement exposée dans l'intervention que nous avons faite à la 1281^{ème} séance. Dans cette intervention, nous ne nous sommes pas référés précisément au projet de résolution, mais nous avons évoqué les idées qu'il contient en précisant les mesures que le Conseil de sécurité devait à notre avis adopter et que nous étions disposés à appuyer.

23. Nous pensions — et nous continuons de penser — que le Conseil de sécurité devait trouver une formule par laquelle on pourrait se rapprocher de la solution du problème, ce que nous jugions indispensable, en prévoyant des sanctions de caractère obligatoire mais n'impliquant pas le recours à la force armée. Ces mesures consistaient notamment à demander à tous les Etats de ne pas reconnaître le régime illégal de la Rhodésie du Sud, de ne pas entretenir de relations diplomatiques avec cette autorité illégale, de ne pas permettre l'approvisionnement de la Rhodésie du Sud en pétrole et en produits pétroliers et de rompre toutes relations économiques avec la Rhodésie du Sud à la seule exception, pour des raisons humanitaires, des produits alimentaires, vestimentaires et pharmaceutiques.

24. Nous soutenions aussi que le Conseil de sécurité n'avait pas encore déterminé si la situation générale en Rhodésie du Sud constituait une menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution, où il est dit textuellement "que la situation en Rhodésie du Sud continue de constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales" et qui sous-entend donc que la situation antérieure constituait déjà une telle menace, ne correspond pas à l'idée que nous nous faisons de la situation réelle.

25. S'il avait été possible de tenir compte de ces observations au sujet des premiers paragraphes du dispositif du projet de résolution, observations qui ne changeaient en rien les objectifs visés dans ces paragraphes, nous aurions été à même de donner notre appui à ces mesures d'importance fondamentale qui

that would have been an important step forward in the history of international organizations.

26. For the same reasons which were set forth at the 1281st meeting to which I have just referred, my delegation will be unable to support the paragraphs which recommend the use of armed force.

27. To conclude, I should like to express my thought that the adoption by the Security Council of a resolution of the tenor of that in document S/7285/Add.1, which contemplates obligatory measures, would be tantamount to an international agreement imposing obligations not only on the States members of the Security Council, but also on all Members of the United Nations by virtue of the commitments they assumed on signing the Charter. As with any international agreement containing specific and detailed obligations, this would require careful consideration and adjustment. That is why in our previous statement we took the liberty of stressing the need for intensive consultation among the members of the Council so as to find a formula it could approve and which would represent a concrete and positive step in favour of the interests of the people of Southern Rhodesia.

28. Unfortunately, so far we have been unable to make use of such a procedure to the extent necessary. The only way open to my delegation and to others has been submission of amendments to the draft resolution. Such a method in as delicate a case as the present one could only be acceptable to my delegation if it were the result of negotiations with the countries directly concerned which had expressed a desire to accept it. This has not been the case and we sincerely regret it.

29. For the above reasons my delegation will be forced to abstain on the vote on the draft resolution now before the Council.

30. The PRESIDENT: I have also received one more request for an explanation of vote, and I therefore call upon the representative of China.

31. Mr. LIU (China): After listening to the statement made by the representative of Nigeria, I find it necessary to explain very briefly the position of my delegation. My delegation is under instructions to support the text, excepting the paragraphs which refer to Chapter VII of the Charter. The text even without those paragraphs will constitute a forceful resolution, will make clear the intentions of the Council without involving the legalistic considerations which have given cause for hesitation among some members in accepting the text in its entirety.

32. If the draft resolution is now put to the vote as it stands, I am afraid my delegation will not be in a position to explain its position in regard to individual paragraphs, and I shall have no alternative except to abstain in the voting.

33. The PRESIDENT: If no other delegation wishes to explain its vote, I shall now put to the vote the joint draft resolution submitted by Mali, Nigeria and Uganda [S/7285/Add.1].

auraient marqué une étape dans l'histoire des organisations internationales.

26. Pour les raisons déjà exposées à la 1281^{ème} séance, notre délégation ne pourra appuyer les paragraphes qui recommandent le recours à la force armée.

27. Pour terminer, nous voudrions dire que tout compte fait l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution telle que celle qui fait l'objet du projet dont nous sommes saisis, laquelle prévoit des mesures de caractère obligatoire, équivaudrait, en réalité, à un véritable accord international imposant des obligations non seulement aux Etats membres du Conseil, mais encore à tous les Etats Membres de l'ONU en raison des engagements qu'ils ont pris en tant que signataires de la Charte. Comme tout accord international qui comporte des obligations concrètes et détaillées, celui-ci devrait faire l'objet d'études et d'aménagements et c'est pourquoi nous nous sommes permis de souligner dans notre intervention antérieure la nécessité d'organiser des consultations approfondies entre les membres du Conseil, afin de trouver une formule que celui-ci puisse approuver et qui représenterait une mesure concrète et positive répondant aux intérêts des populations de Rhodésie du Sud.

28. Malheureusement, nous n'avons pu, en l'occurrence, recourir à cette procédure autant qu'il l'aurait fallu. La seule voie qui ait été ouverte à notre délégation et à d'autres consistait à présenter des amendements au projet de résolution. Cette procédure n'aurait pu être acceptée par notre délégation, dans une affaire aussi délicate, qu'à l'issue de négociations avec les pays directement intéressés au cours desquelles se serait manifesté le désir de l'accepter. Or, cela n'a pas été le cas et nous le regrettons sincèrement.

29. Pour toutes les raisons qui viennent d'être exposées, notre délégation sera donc obligée de s'abstenir lors du vote sur l'ensemble du projet de résolution.

30. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'ai reçu aussi une demande d'explication de vote du représentant de la Chine, à qui je donne maintenant la parole.

31. M. LIU (Chine) [traduit de l'anglais]: Après avoir écouté la déclaration du représentant du Nigéria, je me vois dans l'obligation d'exposer très rapidement la position de ma délégation. Celle-ci a pour instructions d'appuyer le texte du projet de résolution, à l'exception des paragraphes qui se réfèrent au Chapitre VII de la Charte. A notre avis, le projet de résolution, même sans ces paragraphes, demeure un texte énergique qui permettrait de préciser les intentions du Conseil sans faire intervenir les considérations de caractère juridique qui font hésiter certains membres du Conseil à accepter le projet dans son intégralité.

32. Si le projet de résolution est mis aux voix maintenant sous sa forme actuelle, je crains que ma délégation ne se trouve dans l'impossibilité de préciser sa position à l'égard des divers paragraphes et je ne pourrais donc faire autre chose que m'abstenir.

33. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Si aucune autre délégation ne désire expliquer son vote, je vais mettre aux voix le projet de résolution présenté par le Mali, le Nigéria et l'Ouganda [S/7285/Add.1].

A vote was taken by show of hands.

In favour: Bulgaria, Jordan, Mali, Nigeria, Uganda, Union of Soviet Social Republics.

Against: New Zealand.

Abstaining: Argentina, China, France, Japan, Netherlands, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Uruguay.

The result of the vote was 6 in favour, 1 against and 8 abstentions.

The draft resolution was not adopted, having failed to obtain the affirmative vote of nine members.

34. Mr. MATSUI (Japan): I should like to explain briefly the vote cast by my delegation. At the 1281st meeting I stated that the situation in Southern Rhodesia was potentially explosive and fraught with elements of grave danger. The Security Council in its resolution 217 (1965) of 20 November 1965, determined that "the situation resulting from the proclamation of independence by the illegal authorities in Southern Rhodesia is extremely grave" and that "its continuance in time constitutes a threat to international peace and security". More than six months after the adoption of the resolution, the situation in Southern Rhodesia remains fundamentally unchanged, or rather increasing in seriousness. It is extremely difficult at this stage to deny that a threat to the peace does exist. The determination of a threat to the peace, however, need not necessarily be followed, in the view of my delegation, by an automatic application of such action as is contemplated by some of the provisions of the draft resolution at this particular juncture. The basic consideration which underlies the attitude of my delegation is that the cooperation of all nations is essential to help restore constitutional rule in Southern Rhodesia, and any measures to be undertaken towards this end should be practical and feasible. My delegation fully appreciates the sense of gravity, felt by the African countries, which has found expression in the draft resolution and there are some parts of it that we can go along with. At the same time, however, we have serious doubts about the appropriateness of some of the actions envisaged by it. For example, we query how appropriate it would be to adopt, at this particular juncture, measures that would call upon all States to enforce a complete severance of economic relations and of communications with regard to Southern Rhodesia under Article 41 of the Charter. Furthermore, as long as the possibility of a peaceful settlement still exists, we cannot subscribe to the use of force. Also, as the representative of Argentina pointed out clearly the other day, the Security Council cannot compel any State to use its armed forces if it does not desire to do so.

35. For these reasons my delegation was obliged to abstain on the draft resolution as a whole.

36. Mr. KEITA (Mali) (translated from French): We have now come to the end of a long debate, dealing once again with the Rhodesian question, a debate that has taken up no less than a week of the Security

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Bulgarie, Jordanie, Mali, Nigéria, Ouganda, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Nouvelle-Zélande.

S'abstiennent: Argentine, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Uruguay.

Il y a 6 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions.

N'ayant pas obtenu le vote affirmatif de 9 membres, le projet de résolution n'est pas adopté.

34. M. MATSUI (Japon) [traduit de l'anglais]: Je voudrais expliquer brièvement le vote de ma délégation. A la 1281^{ème} séance, j'ai dit que l'on avait affaire en Rhodésie du Sud à une situation virtuellement explosive et lourde de graves menaces. Le Conseil de sécurité a constaté dans sa résolution 217 (1965) du 20 novembre 1965, que "la situation résultant de la proclamation de l'indépendance par les autorités illégales de Rhodésie du Sud est extrêmement grave ... et que son maintien dans le temps constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales". Plus de six mois après l'adoption de cette résolution, la situation en Rhodésie du Sud ne s'est pas essentiellement modifiée; elle s'est même plutôt aggravée. Il est extrêmement difficile, au stade actuel, de dire que la paix n'est pas vraiment menacée. Mais, selon ma délégation, le fait de reconnaître l'existence d'une telle menace ne signifie pas nécessairement, dans la conjoncture actuelle, que l'on doive passer automatiquement à l'action de la manière prévue par certaines dispositions du projet de résolution. La considération essentielle qui détermine l'attitude de ma délégation est que la coopération de tous les pays est indispensable pour aider à restaurer l'ordre constitutionnel en Rhodésie du Sud et que toutes les mesures à prendre pour y parvenir doivent avoir un caractère pratique et réalisable. Ma délégation comprend fort bien le sentiment de la gravité de la situation qu'éprouvent les pays africains et qui s'exprime dans le projet de résolution. Il y a dans ce projet certaines mesures que nous pouvons accepter. Mais nous avons aussi de sérieuses réserves à faire sur l'opportunité de certaines des mesures envisagées dans ce texte. Nous nous demandons, par exemple, s'il convient vraiment d'adopter, à l'heure actuelle, des mesures en vertu desquelles tous les Etats seraient appelés à rompre toutes relations économiques et toutes communications avec la Rhodésie du Sud conformément à l'Article 41 de la Charte. En outre, tant qu'il existera une possibilité de règlement pacifique, nous ne pouvons accepter l'idée d'un recours à la force. D'ailleurs, comme le représentant de l'Argentine l'a nettement souligné l'autre jour, le Conseil de sécurité ne peut contraindre aucun Etat à employer ses forces armées si celui-ci n'en a pas le désir.

35. Pour ces diverses raisons, ma délégation a été forcée de s'abstenir sur le projet de résolution dans son ensemble.

36. M. KEITA (Mali): Nous voici au terme d'un long débat, un débat qui n'aura pas pris moins d'une semaine au Conseil de sécurité pour traiter une fois de plus de la question rhodésienne. Tout au long de cette se-

Council's time. Throughout the week, the world has been able to hear the voice of Africa speaking on a subject burning with the basest racial and human injustice. As you could see, all the African voices raised here were the voices neither of hatred nor of passion. They were rather voices addressed to the hearts and minds of men of peace. They were also the voices of messengers, for, as was pointed out when the draft resolution before the Council was introduced, it constituted yet another vibrant appeal to you from Africa. The decision to postpone consideration of it and, even more, the decision to withdraw it, were not attributable to any one or all three of the African members of the Security Council.

37. The measures we unanimously recommended to the Security Council with a view to restoring the rights of the Zimbabwe people usurped by the white colonists in Southern Rhodesia would have been neither too draconian nor even merely unacceptable. Indeed, the situation prevailing for the last six months in that rebellious colony of the United Kingdom, as well as the permanent and increasingly serious threat which it poses to international peace and security, have been sufficiently emphasized here in the course of the debate. The fact, therefore, that those measures were not deemed worthy of being taken into account by the Security Council far from constituting a failure as far as we are concerned, appears, on the contrary, as a rich source of enlightenment.

38. In his brilliant statement, the representative of France said that "it is often through tribulation that the unity of a nation, like that of a continent, is forged" [1282nd meeting, para. 44]. With his permission, I should like to complete his thought with the following expression, which is so well known in Africa: "It is also through tribulation that one discovers one's friends". It is certain that in the Rhodesian problem Africa is today going through one of the darkest tests in its history. The only result of the Security Council's rejection of its draft resolution will, alas, be to give Africa further cause for appraisal and contemplation. However, like all men enamoured of justice, we remain more than ever convinced that truth and right are on our side. While we Africans emerge from this debate stronger than ever in our common determination to fight to the last for restoration of the freedom usurped from the millions of our brothers who still live under the vilest colonialist yoke, history itself will remain the infallible judge of the responsibilities one and all of us have felt we must undertake in face of the drama that is Rhodesia today.

39. Lord CARADON (United Kingdom): I have no wish to go back over the debate; nor would it be profitable or appropriate to go over past events and past decisions again. I, for my part, have restated and defended the actions and the policy of my Government, and I certainly need not do so again now.

40. In the course of our debate there has been much evidence of the intensity of deep feeling which exists in this Council. This intense feeling has led some-

maine, le monde a pu entendre la voix de l'Afrique sur un sujet brûlant de la plus ignoble injustice humaine et raciale. Ainsi que vous avez pu vous en rendre compte, toutes les voix africaines qui se sont élevées ici n'étaient ni celles de la haine ni celles de la passion. Elles s'adressaient davantage au cœur et à la raison des hommes épris de paix. C'était aussi, il faut le dire, des voix de messagers car, comme il vous a été précisé lors de l'introduction du projet de résolution dont le Conseil de sécurité a été saisi, c'était un vibrant appel que vous lançait à nouveau l'Afrique, et la décision de surseoir à son examen et, à plus forte raison, celle relative à son retrait, n'étaient l'attribut d'aucun ni même des trois membres africains du Conseil de sécurité.

37. Ces mesures que nous avons unanimement recommandées au Conseil de sécurité en vue de rétablir le droit du peuple du Zimbabwe usurpé par les colons blancs en Rhodésie du Sud, n'étaient ni trop draconiennes ni même tout simplement inacceptables. En effet, la situation qui prévaut depuis six mois dans cette colonie rebelle du Royaume-Uni ainsi que la menace permanente et de plus en plus sérieuse qu'elle constitue pour la paix et la sécurité internationales, ont été suffisamment soulignées ici lors des débats. Le fait donc que ces mesures n'aient pas été jugées dignes d'être prises en considération par le Conseil de sécurité, loin de constituer pour nous un échec, apparaît au contraire comme une riche source d'enseignement.

38. Dans sa brillante intervention, le représentant de la France a déclaré: "C'est souvent dans l'épreuve que se forge l'unité d'une nation comme celle d'un continent" [1282ème séance, par. 44]. Avec sa permission, je voudrais compléter sa pensée par l'expression suivante si connue en Afrique: "C'est aussi dans l'épreuve que l'on reconnaît ses amis". Il est certain que l'Afrique, avec le problème rhodésien, traverse aujourd'hui l'une des plus sombres épreuves de son histoire. Le Conseil de sécurité, en rejetant son projet de résolution, n'aura abouti qu'à donner encore à l'Afrique une occasion supplémentaire d'appréciation et de méditation. Cependant, avec tous les hommes épris de justice, nous restons plus que jamais convaincus que la vérité et le droit sont de notre côté. Tandis que, nous autres Africains, sortons de ce débat plus résolus que jamais dans notre détermination commune de lutter jusqu'au bout pour la restauration de la liberté usurpée aux millions de nos frères qui vivent encore sous le joug du colonialisme le plus vil, l'histoire, elle, demeurera le juge infallible des responsabilités que, les uns et les autres, nous avons cru devoir prendre face au drame que constitue aujourd'hui la Rhodésie.

39. Lord CARADON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) [traduit de l'anglais]: Je n'ai pas l'intention de revenir sur les débats; il ne serait d'ailleurs ni utile ni opportun de revenir sur des événements passés et sur des décisions déjà prises. Pour ma part, j'ai suffisamment exposé et défendu les actes et la politique de mon gouvernement pour ne pas avoir à le faire encore aujourd'hui.

40. Les interventions des membres du Conseil ont abondamment prouvé combien la question leur tenait à cœur. L'intensité même de leurs sentiments les a

times to mis-statements and misjudgements, some of them so far-fetched and so unfair and so unfounded—such, for instance, as the allegation that the illegal declaration of independence in Southern Rhodesia was made with the collusion of my Government—that they are self-defeating.

41. But we all recognize that the intensity of feeling, which has been so eloquently expressed, represents a feeling which is wide and deep in the world; and, if I may say so, we respect those strong feelings; and, indeed, if I may also say so, I share them.

42. But permit me to say that we are dealing at the moment not with a matter of feeling, but with a matter of judgement. We may have differences of judgement, differences on methods and timing. But we are all unanimous and determined too, in our pursuit of racial equality and political freedom. And also permit me to say that none of us has a monopoly of honest motive or of moral principle.

43. What was our judgement? We were convinced that we should endeavour to isolate and contain the problem, rather than extend it and add to it. We were convinced that the policy of sanctions can have, and is having, a cumulative and compelling effect. We are convinced, and have been convinced, that economic pressure is an acceptable alternative to conflict; and we have throughout made it clear that we should always be ready to explore any possibility of a just settlement by negotiation.

44. What did we undertake? We have at the same time restated the principles on which we base our policy; we have confirmed that there will be no betrayal of African interests; we have accepted the legitimate interests of the United Nations and agreed that, if it is not possible to achieve a just settlement for all the people of Rhodesia as a result of the exploratory talks now going forward, we shall need to reconsider the whole problem further. This is the position which we have explained; this is the judgement which we have made. And, as I say, it is not a matter now of strong feeling; it is a matter of the necessity for a cool and calm judgement.

45. I greatly hope that, when we look back on these grave events with all their potential consequences of such great seriousness, we shall remember that it is not our duty in this Council to score victories over one another, still less to make demonstrations, and still less to create deadlocks. It is our duty here at the United Nations, particularly in this Council, constantly to search for consultations and co-operation; and if we have failed to find a way to go forward on that basis so far, we must continue in that search.

parfois conduits à déformer les faits et à commettre certaines erreurs de jugement, mais il est des allégations si outrées, si injustes et si peu fondées — par exemple, prétendre que la déclaration illégale d'indépendance de la Rhodésie du Sud s'est faite avec la complicité de mon gouvernement — qu'elles se détruisent d'elles-mêmes.

41. Nous reconnaissons tous, d'autre part, qu'à l'intense émotion, si éloquemment exprimée ici, correspond un sentiment très profond et très largement répandu dans le monde entier; et l'on me permettra de dire que nous respectons et même que nous partageons la vivacité de ce sentiment.

42. Pourtant, si je puis le faire remarquer, la question qui nous intéresse à l'heure actuelle n'est pas affaire de sentiment mais de jugement. Nos opinions peuvent diverger et nous pouvons être d'un avis différent sur les méthodes et le choix du moment. Mais nous sommes unanimes dans notre volonté de faire triompher l'égalité raciale et la liberté politique. Vous me permettrez aussi de dire que nul ne détient le monopole de l'honnêteté des motifs ou de la moralité des principes.

43. Quelle a donc été notre attitude devant la question? Nous étions convaincus que nous devions essayer d'isoler et de circonscrire le problème au lieu de l'aggraver et de l'étendre. Nous étions convaincus que la politique des sanctions pouvait avoir un effet cumulatif déterminant, et c'est bien ce qui se passe actuellement. Nous étions convaincus, et nous le sommes toujours, qu'il vaut mieux faire pression sur le plan économique que se lancer dans un conflit; et nous n'avons cessé de répéter que nous serions toujours prêts à étudier toutes les possibilités de règlement équitable qu'offrirait la négociation.

44. Qu'avons-nous alors entrepris? Nous avons en même temps réaffirmé les principes sur lesquels se fonde notre politique; nous avons donné l'assurance que les intérêts des Africains ne seraient pas trahis; nous avons admis la légitimité des exigences des Nations Unies et nous avons reconnu qu'il nous faudrait reconsidérer l'ensemble du problème si les entretiens préliminaires actuellement en cours ne permettaient pas d'arriver à un règlement équitable pour tous les habitants de la Rhodésie. Telle est la position que nous avons définie; telle est la façon dont nous avons envisagé la question. Et, je le répète, il ne s'agit pas ici de se laisser entraîner par la force de ses sentiments; il faut au contraire juger la situation avec calme et sang-froid.

45. J'espère vivement que lorsque nous nous reporterons en pensée vers ces graves événements, lourds de si graves conséquences, nous nous souviendrons que notre devoir au Conseil ne consiste pas à triompher les uns des autres, encore moins à nous livrer à des démonstrations, et encore moins à créer des situations insolubles. Il est de notre devoir ici à l'ONU, et plus particulièrement au Conseil de sécurité, de rechercher sans cesse des possibilités de consultations et de coopération; et si nous n'avons pas jusqu'à présent trouvé le moyen de progresser de cette façon, il nous faut pourtant persévérer dans cette voie.

46. Finally, we made it clear that the conclusion of our judgement in the matter, a conclusion that we stated when we spoke before at the 1280th meeting, was that we were firmly convinced that further action by the United Nations at this time—I emphasize, of course, "at this time"—could do nothing to help and, indeed, would be likely to prejudice the achievement of a settlement which could protect the interests of all the people of Rhodesia. That was the conclusion we came to. I deeply regret that our judgement has not been accepted and that it has been necessary to proceed to a vote today in order to divide the Council and to lead to the negative result which we have seen this afternoon.

47. But also I should like to say that now that we see that result, which as I say we deeply regret, I think that this is not a cause for abandoning the search which we are constantly charged to make, in consultation and co-operation, to find a way forward. Rather than abandon it in deadlock today, I think we might make a new resolution together; that, with all the difficulties and the very great dangers which we face in central and southern Africa, we should renew our resolve, following the vote in which we have participated, far from neglecting every opportunity of consultation and co-operation, to maintain co-operation, to maintain consultations, and, if we possibly can, to find a way forward which will achieve the goal which we have publicly stated and constantly maintained, which is the goal of a just solution which is acceptable to the people of Rhodesia as a whole.

48. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The USSR delegation voted just now in favour of the draft resolution submitted by Mali, Nigeria and Uganda on the question of Southern Rhodesia, although we are convinced that it was incomplete and inadequate, since it did not deal with all aspects of a settlement of the question. We found it possible to support the draft resolution in view of the African countries' position. The Soviet delegation has had the opportunity to express its position of principle on the question under discussion before. We have pointed out, in particular, that the Security Council's decision on the question of Southern Rhodesia must provide for broad measures aimed at the speedy elimination of the dangerous situation in Southern Rhodesia, up to the application of sanctions under Chapter VII of the United Nations Charter.

49. The Soviet Union considered, and considers, it essential for the Security Council resolutely to condemn those Governments which have so far been defiantly sabotaging the execution of resolutions previously adopted by it, and in the first place the Republic of South Africa and Portugal.

50. In that connexion, we fully endorse the rightful demands of the independent African countries for condemnation of the reactionary racist alliance of foreign colonial Powers and Southern Rhodesia, the bulwark and defender of the racist régime which

46. Enfin, nous avons bien précisé notre pensée et exposé nos conclusions, comme nous l'avions déjà fait à la 1280ème séance à savoir que nous sommes fermement convaincus que les nouvelles mesures que prendraient les Nations Unies en ce moment — et je souligne bien entendu, "en ce moment" — ne pourraient avoir aucune utilité et risqueraient même de compromettre la réalisation d'un règlement qui puisse sauvegarder les intérêts de tous les habitants de la Rhodésie. Telle avait été notre conclusion. Je regrette profondément que notre façon de voir n'ait pas été acceptée et qu'il ait fallu voter aujourd'hui, ce qui a provoqué des divisions au sein du Conseil et conduit au résultat négatif constaté cet après-midi.

47. Mais je voudrais dire aussi que ce résultat maintenant obtenu et que nous déplorons profondément ne constitue aucunement une raison de renoncer à notre mission et de ne pas continuer à chercher un moyen de progresser en poursuivant nos consultations et en faisant preuve d'esprit de coopération. Au lieu de renoncer à sortir de l'impasse où nous nous trouvons aujourd'hui, je crois que nous devrions élaborer de concert une nouvelle résolution; devant toutes les difficultés et les très graves dangers auxquels nous devons faire face en Afrique centrale et en Afrique australe, je crois qu'après le vote auquel nous avons pris part, loin de négliger toute possibilité de consultations et de coopération, nous devrions prendre de nouveau la décision de maintenir la coopération, de poursuivre les consultations et, dans la mesure du possible, de trouver un moyen de progresser vers le but que nous avons publiquement déclaré et que nous n'avons pas perdu de vue: trouver une solution juste et acceptable pour la population de la Rhodésie tout entière.

48. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation soviétique vient de voter pour le projet de résolution présenté par le Mali, le Nigéria et l'Ouganda sur la question de la Rhodésie du Sud, bien qu'à notre avis ce projet ne soit ni parfait ni suffisant puisqu'il n'envisage pas toutes les possibilités de solution de la question. Nous avons néanmoins estimé pouvoir appuyer ce projet étant donné la position des pays africains. La délégation soviétique a eu l'occasion d'exposer son attitude de principe sur cette question. Nous avons déjà signalé, en particulier, que la décision que prendrait le Conseil de sécurité à propos de la Rhodésie du Sud devait prévoir, en vue de mettre fin rapidement à la dangereuse situation existant dans ce pays, de larges mesures pouvant aller jusqu'à l'application de sanctions conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

49. La délégation soviétique continue d'estimer qu'il est indispensable que le Conseil de sécurité condamne énergiquement les Etats qui, aujourd'hui encore, continuent de façon provocante à saboter l'application des résolutions précédemment adoptées, et au premier rang desquels figurent la République sud-africaine et le Portugal.

50. A ce propos, nous appuyons entièrement la demande légitime des pays indépendants d'Afrique qui veulent que soit condamnée l'alliance raciste et réactionnaire des puissances colonialistes étrangères et de la Rhodésie du Sud, qui soutient et défend le

ruthlessly oppresses the millions of African inhabitants of that territory.

51. Obviously we cannot agree with those who contend that the usurpers' régime in Salisbury continues to survive owing to the inability of a powerful country like the United Kingdom to call a small group of racist "Putschists" to order. What we have here, as the representatives of the African countries have cogently explained before the Council, is a deliberate and consistent policy of conniving at and abetting the actions of the Southern Rhodesian racists. The United Kingdom's ostentatious refusal just now to support the African countries' draft is still further evidence that London is continuing to pursue just that policy in Southern Rhodesia, a policy so dangerous to international peace and security. The voting which took place just now on the draft resolution submitted by Mali, Nigeria and Uganda showed all too clearly that the United States and its closest allies in the NATO military bloc are continuing their previous line of supporting and encouraging the racist clique in Salisbury.

52. The Security Council was witness to the way the representatives of those Powers, which in their statements in the Council tried to portray themselves almost as disinterested knights and benefactors defending the freedom of the African peoples and sympathetic to the lot of the oppressed Zimbabwe people, gave themselves away. We should like to emphasize that the defeat, by the Western Powers, of a draft resolution reflecting only the minimal demands for the liquidation of the racist minority régime in Southern Rhodesia and the protection of the lawful rights of the African population of the territory, shows that in reality those countries are wholly indifferent to the Zimbabwe people's fate.

53. We cannot but draw attention to the fact that the United Kingdom, the United States and other Western Powers voted here in the Council even against those provisions of the African draft resolution which in essence reiterated previously adopted decisions of the Council or flowed directly from Council decisions which have still not been implemented. By deliberately preventing the Security Council from adopting effective measures for a speedy solution of the Southern Rhodesian problem and by obviously sabotaging previously adopted decisions, the United Kingdom, the United States and their NATO allies are openly inciting the Southern Rhodesian racists to new crimes and evil deeds against the Zimbabwe people. Hence those countries bear the entire responsibility for the continuing aggravation of the situation in Southern Rhodesia and for the increasing threat to peace on the African continent and throughout the world.

54. We should like to draw the Council's attention to this point, particularly in view of the statement of the Zambian Foreign Minister at the previous meeting, when he referred to the dangerous heightening of tension on the frontiers between his country and Southern Rhodesia. The Security Council cannot pass over such facts.

régime des racistes qui oppriment implacablement les millions d'Africains de ce pays.

51. Il va sans dire que nous partageons l'avis de ceux qui estiment que c'est parce qu'une grande puissance comme le Royaume-Uni se refuse à mettre sans retard à la raison le petit groupe des conjurés racistes que le régime des usurpateurs de Salisbury peut continuer d'exister. Comme nous l'ont dit ici de façon convaincante les représentants de pays africains, il s'agit là d'une politique consciente et systématique de complaisance et de complicité à l'égard des racistes de Rhodésie du Sud. Le refus ostensible du Royaume-Uni d'appuyer le projet de résolution des pays africains est une preuve de plus que Londres continue, comme auparavant, à pratiquer envers la Rhodésie du Sud cette politique si dangereuse pour la paix et la sécurité internationales. Le vote qui vient d'avoir lieu sur le projet de résolution présenté par le Mali, le Nigéria et l'Ouganda a démontré à l'évidence que les Etats-Unis et leurs proches alliés du bloc militaire de l'OTAN suivent la même ligne de conduite qu'auparavant, laquelle consiste à appuyer et à encourager la clique raciste de Salisbury.

52. Le Conseil de sécurité a été témoin de la façon dont les représentants de ces pays ont jeté le masque après avoir essayé dans leurs déclarations de se présenter, ou peu s'en faut, comme des champions désintéressés, comme des bienfaiteurs défendant la liberté des peuples africains et préoccupés de l'oppression que subit le peuple du Zimbabwe. Nous voudrions souligner que le rejet par les puissances occidentales d'un projet de résolution qui satisfaisait aux demandes minimum visant à mettre fin en Rhodésie du Sud au régime raciste de la minorité et à garantir les droits légitimes de la population africaine, montre précisément que ces pays sont en fait totalement indifférents au sort du peuple du Zimbabwe.

53. Nous ne pouvons manquer de relever que le Royaume-Uni, les Etats-Unis et les autres puissances occidentales ont voté ici, au Conseil, contre les passages mêmes du projet de résolution des pays africains qui ne faisaient en fait que reprendre en substance les résolutions antérieurement adoptées par le Conseil ou qui étaient la conséquence directe de résolutions du Conseil restées jusqu'ici sans effet. En empêchant de propos délibéré le Conseil de sécurité d'adopter des mesures efficaces pour résoudre rapidement le problème de la Rhodésie du Sud et en sabotant manifestement les résolutions précédentes, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN encouragent ouvertement les racistes sud-rhodésiens à commettre de nouveaux crimes et de nouveaux méfaits contre le peuple du Zimbabwe. Ces pays portent donc l'entière responsabilité de l'aggravation constante de la situation en Rhodésie du Sud et de la menace toujours plus grande qu'elle constitue pour la paix sur le continent africain et dans le monde entier.

54. Nous nous permettons de signaler ce point à l'attention du Conseil de sécurité, en songeant notamment à l'intervention faite à la précédente séance par le Ministre des affaires étrangères de la Zambie, intervention dans laquelle il nous a parlé d'une dangereuse aggravation de la tension à la frontière entre son pays et la Rhodésie du Sud. Le Conseil de sécurité ne peut méconnaître ces faits.

55. As a result of the voting, the United Kingdom, the United States and their allies in the military bloc have prevented the taking of a decision on the Southern Rhodesian question. This action is an open challenge to the freedom-loving peoples of Africa, who have branded as shameful the racist policy and the colonialist methods designed to subject the African people of Zimbabwe to the yoke of an alien minority.

56. The Soviet Union also condemns the characteristic colonial policy of the United Kingdom, which takes no account of the responsibility placed upon it and encourages the racist minority to oppress the Zimbabwe people and refuse them recognition of their lawful rights to sovereignty and self-determination in their own territory—rights which have been repeatedly asserted in resolutions of the United Nations and of the Organization of African Unity.

57. The Security Council and the whole world has again witnessed the application by the United Kingdom and the United States of the so-called hidden veto, by means of which they prevented the adoption of the African countries' draft resolution. But the hidden veto will not enable the representatives of the so-called free world to hide the fact that they actually vetoed a resolution aimed at assisting the African people of Zimbabwe. Once again the Western Powers have voted against the grant of freedom and independence to the Zimbabwe people, although we all know how much the representatives of the notorious free world like to talk sanctimoniously about freedom.

58. If, as the representative of Mali rightly observed, in time of trial one recognizes one's friends, then it may also be said, perhaps with greater justification, that in time of trial and misfortune one especially clearly recognizes one's enemies—the enemies of freedom and emancipation of the African peoples from the colonial slavery which is the most shameful phenomenon of our times.

59. Mr. SEYDOUX (France) (translated from French): The French delegation was very appreciative of the considerations expressed by the representative of Nigeria in his statement before the vote. It fully understands the motives that inspired his statement, as it understands those which induced the representative of Mali to make friendly remarks to my delegation, veiled by a slight reproach. Those considerations and those motives have not however changed our attitude because it is based upon a general idea which bears, certainly not on the aim to be attained, but on the means to be employed. Indeed, we feel that the solution of this delicate and distressing problem does not lie in New York: I recall this once again and apologize for repeating myself.

60. Mr. GOLDBERG (United States of America): I had not intended to make any statement at this time. The explanation of the vote of my Government is really contained in the statement that I made in the course of the debate.

61. I have asked for the floor, however, because the representative of the Soviet Union has made a statement which is not a true statement and which could

55. Le vote du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de leurs alliés des blocs militaires a empêché que soit prise une décision à propos de la Rhodésie du Sud. Cet acte constitue un défi caractérisé à l'égard des peuples africains épris de liberté, qui stigmatisent la politique raciste et les méthodes colonialistes destinées à asservir le peuple africain du Zimbabwe au joug d'une minorité étrangère.

56. L'Union soviétique condamne également la politique typiquement colonialiste du Royaume-Uni qui méconnaît les responsabilités qui lui incombent et fait montre de complaisance à l'égard de la minorité raciste alors que celle-ci opprime le peuple du Zimbabwe et refuse de reconnaître son droit légitime à la souveraineté sur son territoire et à l'autodétermination, droit confirmé à plusieurs reprises par les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et celles de l'Organisation de l'unité africaine.

57. Le Conseil de sécurité et le monde entier sont convaincus une fois de plus que le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont eu recours à la méthode dite du veto implicite grâce auquel ils ont pu empêcher l'adoption du projet de résolution des pays africains. Mais ce n'est pas en usant de moyens détournés que les représentants du monde dit libre parviendront à masquer le fait qu'en réalité ils ont opposé un veto à un projet de résolution destiné à aider le peuple africain du Zimbabwe. Les puissances occidentales ont, à nouveau, voté contre l'octroi de la liberté et de l'indépendance à ce peuple alors que nous savons avec quelle tartuferie les représentants du fameux monde libre aiment à parler de la liberté.

58. Si, comme l'a fort justement souligné le représentant du Mali, on reconnaît ses amis dans l'épreuve, il y a autant, sinon plus de raisons de dire que c'est dans l'épreuve et le malheur que l'on reconnaît aussi bien ses ennemis, les ennemis de la liberté et de l'émancipation des peuples africains de l'esclavage colonial, le phénomène le plus honteux de notre temps.

59. M. SEYDOUX (France): La délégation française a été très sensible aux considérations qu'a fait valoir le représentant du Nigéria dans son intervention qui a précédé le vote; elle comprend parfaitement les motifs qui l'ont inspiré, comme elle comprend ceux qui ont incité le représentant du Mali à lui faire des remarques amicales voilées d'un léger reproche. Si toutefois ces considérations et ces motifs n'ont pas modifié notre attitude, c'est parce qu'elle se fonde sur une conception générale qui porte, non pas certes sur l'objectif à atteindre, mais sur les moyens à employer. En effet, ce n'est pas à New York qu'est, selon nous la solution de ce délicat et douloureux problème; je le rappelle une fois encore, en m'excusant de me répéter.

60. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je n'avais pas l'intention de faire une déclaration. En effet, j'ai déjà expliqué le vote de mon gouvernement dans l'intervention que j'ai faite au cours du débat.

61. Si j'ai demandé la parole, c'est parce que le représentant de l'Union soviétique a fait une affirmation qui est inexacte et qui risquerait d'avoir des

have very bad consequences if it were accepted by world public opinion, or by the Member States of the United Nations or indeed by the entire world, as a true reflection of what this Council has done. The statement I refer to specifically is the statement that by voting against this draft resolution or by abstaining on it, those doing so have voted against previous resolutions of this Council. That is a highly inaccurate statement and one that does a disservice to the cause to pursuance of which this Council has devoted its time and energies.

62. For reasons that were clearly expressed by the representative of Nigeria it was the decision of the African Group that the draft resolution should not be voted upon paragraph by paragraph but should be voted upon in its entirety. That is a decision which I respect. It is based upon their conviction that what is necessary at this time is, in their view, the adoption of the draft resolution as a whole. I did not agree with that, but I respect their point of view and I respect the manner in which it came about. It reflected very serious consideration of our long debate and thoughtful deliberation over the weekend following the conclusion of our debate.

63. Nobody voted against previous resolutions of this Council. On the contrary, I should like to stress that the previous decisions taken by this Council still remain in effect, in particular, resolution 217 (1965) of 20 November 1965. Everybody who has followed this debate knows what the difference of opinion has been in this matter. It is an honest difference of opinion. You could come to one view or the other in this very difficult situation on exactly what the right course is to pursue at the present time. The difference of opinion is basically one of "timing". It is the profound conviction of some of those who voted for the draft resolution—I refer specifically to the African members of this Council and some others—but not all of those who voted for the draft resolution that the time is here and now for this Council to take the steps that were advocated, and that was done out of profound concern about the situation in Rhodesia. I do not believe at all that everyone who voted for the draft resolution did so from that point of view, and this is apparent from the statement made by the representative of the Soviet Union in this debate because, such a statement could not have been made out of an attachment to the concept that we should do all within our power to discourage the Smith régime and to bring it to heel.

64. There were those who abstained or who voted against the draft resolution who honestly believe, as I do, that this is not the time to proceed further. That point of view is not based upon any decisions made in NATO or any other group. These are very good adjectives for the representative of the Soviet Union to use; perhaps they serve his purpose, but they do not serve the purposes of the Council. It was based upon a very simple concept—at least I express my own point of view, but others have expressed it as well—that my Government considers it the duty of the United Kingdom to investigate every means available for arriving at a peaceful solution of the Rhodesian problem and one which would be consistent with the principles which Prime Minister Wilson has enumerated and which the

consequences tout à fait déplorables si l'opinion mondiale, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, peut-être même le monde entier y voyaient l'image de ce qu'a fait le Conseil. Je veux parler de l'affirmation selon laquelle les délégations qui ont voté contre le projet de résolution ou se sont abstenues auraient, ce faisant, voté contre des résolutions adoptées précédemment par le Conseil. Cette affirmation est tout à fait inexacte et ne peut que nuire à la cause à laquelle le Conseil consacre son temps et son énergie.

62. Pour les raisons qu'a clairement exposées le représentant du Nigéria, le Groupe africain a décidé que le projet de résolution ne serait pas mis aux voix paragraphe par paragraphe mais dans son ensemble. C'est une décision que je respecte. Les membres du Groupe africain étaient convaincus qu'à ce stade il fallait que le projet de résolution fût adopté dans son ensemble. Je n'étais pas de cet avis, mais je respecte leur point de vue et la manière dont les choses se sont passées. Elle dénote une étude approfondie de notre long débat et des délibérations très sérieuses pendant les quelques jours qui ont suivi la clôture du débat.

63. Personne n'a voté contre des résolutions antérieures du Conseil. Au contraire, je voudrais souligner que les décisions adoptées précédemment par le Conseil restent en vigueur, en particulier la résolution 217 (1965), du 20 novembre 1965. Tous ceux qui ont suivi ce débat savent où se situe la divergence d'opinions. Les deux points de vue s'opposent en toute honnêteté. Dans cette situation très délicate où il s'agit de savoir exactement quelle attitude adopter à l'heure actuelle, on peut se prononcer dans un sens ou dans l'autre. La divergence d'opinions porte essentiellement sur le choix du "moment". Certains de ceux qui ont voté pour le projet de résolution — je pense particulièrement aux membres africains du Conseil et à quelques autres — certains, mais non tous, sont intimement convaincus que le Conseil doit sans plus tarder prendre les mesures qui ont été préconisées, et cela résulte de la profonde inquiétude que leur cause la situation qui existe en Rhodésie. Je ne crois aucunement que tous ceux qui ont voté pour le projet de résolution l'aient fait pour cette raison, et cela ressort de la déclaration faite par le représentant de l'Union soviétique au cours du débat, car cette déclaration n'a pu être motivée par le respect du principe selon lequel nous devons faire tout notre possible pour décourager et réduire le régime de Smith.

64. Parmi ceux qui se sont abstenus ou qui ont voté contre le projet de résolution il en est qui croient honnêtement, comme je le crois moi-même, qu'il serait actuellement inopportun de prendre de nouvelles mesures. Ce point de vue ne se fonde pas sur des décisions prises à l'OTAN ou au sein d'aucun autre groupe. Ce sont là des paroles qu'il sied bien au représentant de l'Union soviétique de prononcer; elles répondent peut-être à son but, mais elles ne répondent pas aux buts du Conseil. Ce point de vue procède d'un principe très simple — j'exprime là ce qui est tout au moins ma propre opinion, mais d'autres ont parlé dans le même sens — à savoir que pour mon gouvernement le Royaume-Uni a le devoir d'explorer tous les moyens possibles de trouver au problème

representative of the United Kingdom reiterated to this Council on the solemn authority of his Government. It is because of my Government's conviction that we should explore—and the United Kingdom has the duty to explore—any possibility of a peaceful solution based upon the talks which were taking place in London and which, I understand, will be resumed after the current recess, that we voted as we did. That is also why I proposed at the 1281st meeting that the Security Council should follow these preliminary talks with close attention in order to determine whether or not there is a possibility of advancing peacefully towards a just solution of this very grave problem, taking into account the rights of all people in Southern Rhodesia.

65. For my part, I do not interpret the vote which has taken place here today as relaxing in any way any of the provisions or decisions that have been adopted heretofore by this Council. On the contrary, those of us who sat here listening to the debate throughout, as I did, are very mindful that there is a necessity for seeing to it that those resolutions which call for economic measures are continued, that the present economic measures undertaken by resolution 217 (1965) of the Security Council are adhered to by those States both within and outside the United Nations. Also it should be very plain to the world that this Council is unanimous in the view that all those States which have not yet acted on the resolution of this body in full measure should do so immediately and without hesitation. That is what I understand the present situation to be.

66. My understanding is not that the Security Council, which has adopted resolutions requiring it to examine the problems of Southern Rhodesia, is washing its hands of the situation. Quite the contrary. How could we—an Organization devoted to upholding the Charter?

67. Therefore, I would summarize the debate by saying that we reiterate that it is the primary responsibility of the United Kingdom to put an end to the deteriorating situation in Southern Rhodesia, that we expect the United Kingdom to do so as the constitutional authority, but that it is also the duty of all the rest of us to support the British Government in its efforts to reach a solution which, in the terms of the basic point of the United Kingdom's declaration, will be acceptable to the people of Southern Rhodesia as a whole.

68. Mr. TARABANOV (Bulgaria) (translated from French): The vote which has just been taken in the Security Council is especially significant. In the first place, it concerns a problem, that of Southern Rhodesia, which represents a real threat to international peace and security. Next, the sole purpose of the draft resolution in question as Mr. Kapwepwe, Foreign Minister of Zambia, emphasized at the 1284th meeting, was to hasten the fall of Ian Smith's racist régime before the situation becomes even worse. Finally, the draft resolution was prepared and submitted by thirty-two African countries acting unanimously and it reflected the desire of world public opinion at the present time.

rhodésien une solution pacifique et qui soit conforme aux principes énoncés par M. Wilson et rappelés ici-même par le représentant du Royaume-Uni au nom de son gouvernement. C'est parce que mon gouvernement est convaincu que nous devrions étudier — et que le Royaume-Uni a le devoir d'étudier — toute possibilité de solution pacifique fondée sur les entretiens qui ont eu lieu à Londres et qui, je crois, doivent reprendre, que nous avons voté comme nous l'avons fait. C'est également pour cette raison que j'ai proposé à la 1281ème séance que le Conseil de sécurité suive avec la plus grande attention ces entretiens préliminaires afin de déterminer s'il est ou non possible d'apporter à ce très grave problème une solution pacifique et équitable qui tienne compte des droits de tous les habitants de la Rhodésie du Sud.

65. Pour ma part je n'interprète pas le vote auquel nous avons procédé aujourd'hui comme impliquant le moindre recul par rapport aux dispositions ou décisions adoptées précédemment par le Conseil. Au contraire, ceux d'entre nous qui ont assisté à tout le débat, comme moi-même, sont tout à fait conscients qu'il faut veiller à ce que les résolutions prévoyant des sanctions économiques restent en vigueur, et à ce que les mesures économiques actuelles prévues par la résolution 217 (1965) du Conseil de sécurité soient respectées par tous les Etats, membres ou non de l'ONU. Il faut également qu'il soit clair pour le monde entier que le Conseil est unanimement d'avis que tous les Etats qui ne se sont pas encore pleinement conformés à la résolution du Conseil devraient le faire immédiatement et sans hésitation. C'est ainsi que je comprends la situation actuelle.

66. Il ne me paraît pas que le Conseil de sécurité, qui a adopté des résolutions demandant que le problème de la Rhodésie du Sud lui soit soumis, se lave les mains de la situation. Bien au contraire. Comment notre Organisation, qui est consacrée à la défense de la Charte, pourrait-elle agir ainsi?

67. Donc, pour résumer le débat, nous répétons qu'il incombe au premier chef au Royaume-Uni de mettre fin à la situation de plus en plus grave régnant en Rhodésie du Sud, que le Royaume-Uni doit agir ainsi en tant qu'autorité reconnue par les dispositions constitutionnelles, mais que c'est également un devoir pour nous tous d'appuyer le Gouvernement britannique dans ses efforts pour parvenir à une solution qui soit, selon les termes de la déclaration de son représentant, acceptable pour l'ensemble du peuple de Rhodésie du Sud.

68. M. TARABANOV (Bulgarie): Le vote qui vient d'avoir lieu au Conseil de sécurité revêt une signification particulière. Tout d'abord, il s'agit d'un problème, le problème de la Rhodésie du Sud, qui représente une réelle menace pour la paix et la sécurité internationales. Ensuite, le projet de résolution en question avait pour seul but, comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères de la Zambie à la 1284ème séance d'accélérer la disparition du régime raciste d'Ian Smith avant que la situation ne s'aggrave encore plus. Enfin, ce projet de résolution avait été élaboré et présenté au nom de 32 pays africains agissant à l'unanimité, et il correspondait au vœu de l'opinion publique mondiale à l'heure actuelle.

69. While the economic measures—or rather half-measures—adopted previously by the Security Council on the proposal of the United Kingdom and certain Western countries have not produced the expected results, it has become still more evident, from our discussions of the past week, that those half-measures and promises made to the African countries but never fulfilled can only encourage Southern Rhodesia's racist régime.

70. Up to now, appeals have always been made to the African countries for patience. This was so well before the unilateral declaration of independence; it has continued to be so since the racist régime was set up in Southern Rhodesia. But, as my delegation pointed out at our last meeting, neither economic half-measures, nor talks with the representatives of the racist régime, nor appeals to the wisdom of the white minority or the infinite patience of the African peoples, will succeed in overthrowing the Smith régime and restoring the legitimate rights of the Zimbabwe people.

71. If we really wish to solve the Rhodesian problem, which threatens peace and security and may have considerable repercussions throughout the world, we must act immediately and effectively. That was the purpose of the draft resolution submitted by all the African countries. The draft resolution has, however, been rejected on the pretext that the conditions necessary for effective action are not ripe. That is what some delegations of the Western Powers, in particular the representatives of the United Kingdom and the United States, explained to us just now. We do not know when they will consider the situation and its development ripe enough for them to take decisions on the question. Apparently it will be when they have so arranged things as to make it possible to resolve the question in such a way as to satisfy their demands and those of the white minority. But when will that be, after all? In view of the vote that has just been taken, it is not difficult now for anyone to see who bears the responsibility for the Security Council's failure to act, a failure to act which may lead to a worsening of the situation in Southern Rhodesia, in Africa and throughout the world.

72. Some delegations here have made comments and explained the reservations that made it impossible for them to vote in favour of the draft resolution. The delegation of the People's Republic of Bulgaria also had some comments and some reservations to make on the draft resolution submitted by Mali, Nigeria and Uganda and worked out by thirty-two African delegations. Our African friends are, moreover, aware of this, since we have suggestions and comments to make each time draft resolutions on African questions are submitted. However, the delegation of the People's Republic of Bulgaria voted in favour of the draft resolution as submitted because it wished to show its wholehearted support for the African delegations and countries at this crucial moment. As has always been the case in the past, the policy of the Government of the People's Republic of Bulgaria is to support every

69. Si les mesures — ou plutôt les demi-mesures — économiques adoptées dans le passé par le Conseil de sécurité sur la proposition du Royaume-Uni et de certains pays occidentaux n'ont pas donné les résultats attendus, il est devenu encore plus évident, lors de notre discussion de la semaine dernière que ces demi-mesures et les promesses jamais tenues faites aux pays africains ne peuvent qu'encourager le régime raciste de Rhodésie du Sud.

70. Jusqu'à présent, on a toujours fait appel à la patience des pays africains. Il en était ainsi bien avant la déclaration unilatérale d'indépendance; il en est de même après l'instauration du régime raciste en Rhodésie du Sud. Mais, comme notre délégation l'a déjà souligné lors de notre dernière séance, ce n'est ni par des demi-mesures économiques, ni par des pourparlers avec les représentants du régime raciste, ni par des appels à la sagesse lancés à la minorité blanche ou des appels à la patience infinie des peuples africains, que l'on arrivera à renverser le régime de Smith et à rétablir les droits légitimes du peuple du Zimbabwe.

71. Si l'on veut vraiment résoudre le problème rhodésien qui menace la paix et la sécurité et peut avoir des répercussions considérables sur le monde entier, il faut agir immédiatement et efficacement. Telle était l'intention du projet de résolution présenté par les pays africains. Ce projet de résolution a cependant été rejeté sous prétexte que les conditions nécessaires à une action effective ne sont pas mûres. C'est ce qui a été expliqué tout à l'heure par certaines des délégations des puissances occidentales, notamment par le représentant du Royaume-Uni et surtout par celui des Etats-Unis. Nous ne savons pas quand ils considéreront que la situation et son développement seront suffisamment mûrs pour qu'ils prennent des décisions sur cette question. Apparemment, ce sera quand ils auront arrangé les choses de telle manière que l'on puisse résoudre la question de façon à satisfaire leurs exigences et celles de la minorité blanche. Mais jusqu'à quand, enfin? Tenant compte du vote qui vient d'avoir lieu, il n'est pas difficile maintenant pour qui que ce soit de voir qui porte la responsabilité de ce manque d'action de la part du Conseil de sécurité, manque d'action qui peut mener à une aggravation de la situation en Rhodésie du Sud, en Afrique et dans le monde entier.

72. Certaines délégations ici ont présenté des remarques et expliqué les réserves qu'elles avaient pour ne pas voter en faveur du projet de résolution. La délégation de la République populaire de Bulgarie, elle aussi, avait certaines remarques à faire et certaines réserves à formuler sur le projet de résolution présenté par le Mali, le Nigéria et l'Ouganda et élaboré par 32 délégations africaines. Cela, d'ailleurs, nos amis africains le savent, car toutes les fois que des projets de résolution sur des questions africaines sont présentés, nous avons certaines suggestions et certaines remarques à faire. Cependant, la délégation de la République populaire de Bulgarie a voté pour le projet de résolution tel qu'il était présenté, étant donné qu'elle entendait manifester son appui entier, en ce moment décisif, pour les délégations et les pays africains, comme elle l'a toujours fait d'ailleurs jusqu'à maintenant, la politique du Gouvernement de la

sincere effort to eliminate the colonial yoke.

73. The PRESIDENT: I call upon the representative of the Soviet Union, who wishes to exercise his right of reply.

74. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The USSR delegation has explained its position exhaustively both on the substance of the Southern Rhodesian question before us and on the reasons underlying the voting which has just taken place on the draft resolution of the African countries.

75. Our understanding—I should like to draw the Council's attention to this point once more—is based exclusively on the factual state of affairs. We should not really see any particular need for further explanations, had we not followed the United States representative's statement, in which a clear claim to "infallibility" of judgement was displayed. The United States representative, as we heard just now, talked himself into a position where he felt himself qualified to be the best judge of what was true and what was well-founded, what was right, what was "incompatible" with the facts, and, in particular, how certain representatives in the Security Council, including the USSR representative, should have expressed themselves and should have acted.

76. It would hardly seem necessary to remind the Council once more that the truth lies neither in words, nor in phrases, however refined they may sound. The objective standard is action; in this particular instance, the actions just demonstrated in the Security Council.

77. The United States and its NATO allies—the point is relevant—succeeded even here, in the Security Council, in preventing the Council from adopting a resolution on the Southern Rhodesian question, a resolution in the interest of the people of Southern Rhodesia and other African peoples.

78. That is now an accomplished fact, and the whole burden of responsibility for the consequences of this conspiracy of the colonial Powers rests squarely on the United States and the United Kingdom. Words or declarations cannot help them or hide the facts.

79. The PRESIDENT: I call on the representative of the United Kingdom, who wishes to exercise his right of reply.

80. Lord CARADON (United Kingdom): I wish very briefly to exercise my right of reply to what has been said by the representative of the Soviet Union. As usual, he has sought in a serious situation—a situation, indeed, which commands our greatest concern—to make the maximum mischief. I do not think that we should allow what he has said to pass without a brief comment at the end, particularly in his reference to what he calls the veiled veto. When the Soviet representative speaks about the veto, we listen with some respect since he is the leading expert on, and, indeed, the leading exponent of the veto in the world. He is the hero of a hundred vetoes. But he is not an expert on free systems of voting, on voting in accordance with the practices of this Council and of the Charter. On

République populaire de Bulgarie étant d'appuyer tout effort sincère pour la liquidation du joug colonial.

73. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique, qui désire exercer son droit de réponse.

74. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation de l'Union soviétique a exposé de façon exhaustive sa position tant sur le fond de la question de la Rhodésie du Sud, actuellement à l'étude, que sur les motifs de son vote sur le projet de résolution des pays africains.

75. Notre interprétation, vous me permettrez de vous le signaler une fois de plus, est fondée uniquement sur la situation de fait. En somme, nous n'aurions pas spécialement éprouvé le besoin de donner des éclaircissements supplémentaires si le représentant des Etats-Unis n'avait fait entre-temps une déclaration d'où il ressort qu'il prétend posséder un jugement infaillible. Comme nous avons pu l'entendre à l'instant, le représentant des Etats-Unis en est arrivé à dire qu'il savait mieux que quiconque ce qui était juste, ce qui était fondé, ce qui était correct, ce qui était contraire à la réalité et, en particulier, comment auraient dû intervenir au Conseil de sécurité certains représentants, notamment celui de l'Union soviétique, et comment il convenait de qualifier leur attitude.

76. Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de rappeler une fois de plus que la vérité n'est ni dans les paroles ni dans les phrases, pour subtiles qu'elles paraissent. Ce sont les actes et, en particulier, ceux qui viennent d'avoir pour théâtre le Conseil de sécurité qui constituent la pierre de touche.

77. Les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN — c'est de cela précisément qu'il est bon de parler ici — ont empêché le Conseil de sécurité de prendre une décision sur la question de la Rhodésie du Sud, décision qui répondait aux intérêts du peuple sud-rhodésien et des autres peuples africains.

78. C'est là un fait prouvé si bien que les Etats-Unis et le Royaume-Uni porteront l'entière responsabilité des conséquences que pourra avoir cette conjuration des puissances coloniales. Ce ne sont pas les paroles ou les déclarations qui réussiront à dissimuler ce fait.

79. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni, qui souhaite exercer son droit de réponse.

80. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je voudrais faire quelques brèves observations, dans l'exercice de mon droit de réponse, au sujet de ce qu'a dit le représentant de l'Union soviétique. Comme d'habitude, dans une situation grave — une situation qui, en fait, exige toute notre attention — il a cherché à créer toutes les difficultés possibles. Je ne crois pas que nous devions laisser passer ce qu'il a dit sans formuler quelques remarques, en particulier pour ce qu'il a qualifié de veto implicite. Quand le représentant de l'Union soviétique parle du veto, nous l'écoutons avec un certain respect, car il est le plus grand spécialiste et, de fait, le plus grand défenseur du veto dans le monde. Il a à son actif une centaine de vetos. Mais il n'est pas spécialiste en matière

that matter he comes uninstructed, and therefore I think it is unsound that he should seek to criticize the decisions of this Council taken by a free system of voting.

81. My country carries a grave responsibility in this matter and we are very well aware of it. Indeed, we have adopted, and we shall continue to adopt, costly measures to bring the illegal régime to an end and to assist Zambia, as we have been doing.

82. I suggest we need pay little further attention to the representative of a country which is always the first to criticize, but the last to contribute, a country which, through its representative, is always very free with a flood of moral exhortations matched only by the trickle of its practical performance in support of the United Nations.

83. The PRESIDENT: I call on the representative of the USSR in exercise of his right of reply.

84. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): We have just heard the impromptu remarks of the United Kingdom representative who, with obvious irritation, spoke in particular of the practice of using the veto and the hidden veto in the Security Council. This subject is apparently such a sensitive one for the United Kingdom representative that he was unable to conceal his emotions on the subject.

85. I should like, in my turn, to draw the Council's attention to the fact that the USSR delegation, consistently guided in its policy by its position of principle, has availed itself of that right of the Soviet Union under the Charter of our Organization, and we see nothing criminal in the fact. On the contrary, we are proud of having been able to prevent the adoption in the Security Council of resolutions which the colonial and imperialist Powers sought to impose.

86. And if the United Kingdom representative speaks of records, not without irony, then we can say that we feel great satisfaction and we feel that we have performed our duty in the Security Council by availing ourselves of our right to the veto. And we know how much has been done in that way to prevent resolutions which threatened international peace and security. Such actions should not be blamed; on the contrary, we should feel grateful to those who did not lack the courage to raise their hands against dangerous and harmful decisions.

87. But when certain States lack the courage to speak openly, but hide behind various procedural tricks and endeavour to pass this off as generosity and benevolence, we cannot be silent; we say that this is falsehood and deception. And in this case we felt it necessary to say this not only on our own behalf, but also on behalf of those who cannot feel satisfaction about today's voting. And we are entitled to assert our views and to say who is guilty of defeating a decision which is called for by the situation, which arises from the explosive situation existing in Southern Rhodesia.

de vote libre, de vote selon les usages du Conseil et selon la Charte. Il ne connaît guère cette question, et c'est pourquoi je ne crois pas qu'il doive chercher à critiquer les décisions que le Conseil a adoptées en se prononçant librement.

81. Mon pays assume une grave responsabilité dans cette affaire et nous en sommes tout à fait conscients. En fait, nous avons pris et nous continuerons à prendre des mesures coûteuses pour mettre fin au régime illégal et pour assister la Zambie, comme nous l'avons fait jusqu'ici.

82. Je ne crois pas que nous devions accorder plus d'attention au représentant d'un pays qui est toujours le premier à critiquer mais le dernier à apporter sa contribution, d'un pays qui, par l'intermédiaire de son représentant, est toujours très généreux en exhortations morales mais fort réticent à agir de façon concrète pour défendre la cause des Nations Unies.

83. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique qui souhaite exercer son droit de réponse.

84. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Nous venons d'entendre une improvisation du représentant du Royaume-Uni, qui, non sans irritation, a parlé notamment de la pratique consistant à utiliser le veto et le veto implicite au Conseil de sécurité. Il est évident qu'il s'agit là, pour le représentant du Royaume-Uni, d'un point si sensible qu'il n'a pu contenir son émotion.

85. Qu'il me soit permis à mon tour de rappeler que la délégation soviétique, fidèle à sa politique de principe, a fait usage à plusieurs reprises de ce droit garanti par la Charte de notre Organisation et que nous ne voyons pas là un acte répréhensible. Bien au contraire, nous sommes fiers d'avoir pu ainsi empêcher l'adoption, au Conseil de sécurité, de décisions que cherchaient à lui imposer les puissances coloniales et impérialistes.

86. Si le représentant du Royaume-Uni peut avec ironie parler de records, nous pouvons de notre côté dire que nous éprouvons un profond sentiment de satisfaction en pensant au devoir que nous avons accompli ici en usant de notre droit de veto. Nous savons combien nous avons ainsi fait pour empêcher des décisions dangereuses pour la paix et la sécurité internationales. Il n'y a pas là matière à critique, mais bien plutôt à un sentiment de reconnaissance envers ceux qui ont eu le courage de s'élever contre des décisions nuisibles et dangereuses.

87. Mais, lorsque certains Etats n'ont pas le courage d'intervenir ouvertement et se réfugient derrière toutes sortes d'artifices de procédure, en s'efforçant de présenter cela comme de la générosité et de la vertu, nous ne pouvons nous taire: nous disons que c'est là une tromperie et une fausseté. Dans le cas qui nous occupe, nous avons jugé indispensable de le dire, non seulement en notre nom, mais au nom de ceux qui ne peuvent éprouver aucune satisfaction à la suite du vote d'aujourd'hui. Nous avons le droit, nous aussi, d'avoir des prétentions et de dire qui est coupable d'avoir saboté la décision qu'appelaient les circonstances, qui découlait de la situation explosive qui règne actuellement en Rhodésie du Sud.

88. Here neither irritation nor touchiness will help the United Kingdom representative.

89. The PRESIDENT: I think it is time to come back to the subject of our debate. If there are no other speakers in explanation of vote, I should like to explain the vote of my own delegation, speaking as the representative of the NETHERLANDS.

90. As I had occasion to say during the debate, my delegation had hoped to avoid a vote on the draft resolution sponsored by Mali, Nigeria and Uganda. Our view was that both adoption and rejection of the resolution might well do harm to the existing chances of a peaceful solution. We had therefore hoped that it would have been possible at this stage to postpone further consideration of the item until more clarity should exist on present developments. It did not seem wise to my delegation to proceed to a vote at this moment. But since no agreement could be reached on postponement and a vote was called for, my delegation had no choice but to abstain.

91. I wish to make it clear that this abstention on the part of my delegation was based solely on our consideration that it was inopportune for the Council to take any action at all at this moment. Our abstention does not indicate or prejudge the position of my delegation on the substance or the content of any of the paragraphs in the resolution.

92. I now continue as PRESIDENT. I think we have come to the end of our debate. If there are no more speakers, then I should like to make two final remarks before we adjourn our meeting.

93. In the first place, I should like to thank the Foreign Minister of Zambia, the Foreign Minister of Senegal, and the Secretary-General of the Ministry of Foreign Affairs of Algeria, for having come here all the way to New York to present to us the views of the Organization for African Unity.

94. In the second place, I would like to make a remark about the character of the debate. Inevitably, a number of the Council's members, and perhaps even all the members of the Council, will be disappointed at the outcome. But I think that all the members will at the same time agree with me if I express on their behalf a certain satisfaction at one of the characteristics of our recent discussions, particularly in the last week; namely, the dignity of the debate and the high level of the interventions. That applies in particular, I think, to the interventions we heard from the representatives of the African Group. This is, of course, as it should always be in the Security Council, but, as we all know, it has not always been the case. There have been exceptions even in this debate. The subject of our debate was a very difficult and a very sensitive one, and one which, as we all knew, was bound to have repercussions throughout Africa and in many other countries. It would have been easy to use this subject for scoring propaganda points or as a

88. Il ne sera d'aucun secours au représentant du Royaume-Uni de manifester ici de l'agacement ou de la nervosité.

89. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je pense qu'il est temps de revenir au sujet de notre débat. S'il n'y a pas d'autres orateurs qui souhaitent expliquer leur vote, je voudrais expliquer celui de ma propre délégation et parler en qualité de représentant des PAYS-BAS.

90. Comme j'ai eu l'occasion de le dire au cours du débat, ma délégation avait espéré éviter un vote sur le projet de résolution présenté par le Mali, le Nigéria et l'Ouganda. Selon nous, l'adoption comme le rejet de la résolution risquaient autant l'un que l'autre de porter atteinte aux possibilités de solution pacifique qui existent. Nous avons donc espéré qu'il serait possible, à ce stade, de renvoyer l'examen de la question à un moment où nous aurions une connaissance plus claire des événements en cours. Ma délégation ne pensait pas qu'il fût sage de procéder à un vote dès maintenant. Mais puisque nous n'avons pu nous mettre d'accord sur un ajournement et puisqu'un vote a eu lieu, ma délégation n'a pas pu faire autrement que de s'abstenir.

91. Je tiens à préciser que l'abstention de ma délégation était due seulement au fait que, selon nous, il était inopportun que le Conseil prenne quelque mesure que ce soit à l'heure actuelle. Notre abstention ne signifie rien quant à la position de ma délégation sur le fond ou la teneur de l'un quelconque des paragraphes de la résolution.

92. Je continue en ma qualité de PRESIDENT. Je crois que nous avons maintenant terminé notre débat. S'il n'y a plus d'orateur, je voudrais faire deux dernières observations avant que nous ne levions la séance.

93. Je voudrais tout d'abord remercier le Ministre des affaires étrangères de Zambie, le Ministre des affaires étrangères du Sénégal et le Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères d'Algérie, qui sont venus jusqu'à New York pour nous exposer les vues de l'Organisation de l'unité africaine.

94. Je voudrais en second lieu faire une observation quant au caractère du débat. Inévitablement, un certain nombre des membres du Conseil, et peut-être même tous les membres, seront déçus du résultat. Mais je crois qu'en même temps tous m'approuveront si j'exprime en leur nom une certaine satisfaction à constater certaines qualités par lesquelles se sont distinguées nos récentes discussions, particulièrement cette semaine: je veux parler de la dignité des débats et de la haute tenue des interventions. Je crois que cela est particulièrement vrai des interventions des représentants du Groupe africain. Il devrait, bien entendu, en être toujours ainsi au Conseil de sécurité, mais nous savons tous que cela n'a pas toujours été le cas. Il y a eu des exceptions, même au cours de ce débat. L'objet de nos discussions était une question très complexe et très délicate et qui, nous le savions tous, devait obligatoirement avoir des répercussions dans toute l'Afrique et dans de nombreux autres pays. Il eût été facile de profiter de

means of inflaming passions. That, on the whole, has not been done, and I wish therefore—I hope on behalf of the whole Council—to thank the speakers for the great restraint which they have shown in their interventions. It is only thus that the Security Council can fulfil its function, and from this point of view I think our debate will go down as a good one.

The meeting rose at 5.10 p.m.

cette question à des fins de propagande ou pour enflammer les passions. C'est ce qu'on a dans l'ensemble évité et je voudrais donc — espérant en cela parler au nom du Conseil — remercier ceux qui ont pris la parole de la grande modération dont ils ont fait preuve dans leurs interventions. Ce n'est qu'ainsi que le Conseil de sécurité peut s'acquitter de ses fonctions, et je crois qu'à cet égard notre débat sera considéré comme profitable.

La séance est levée à 17 h 10.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.